

QUELLES AIDES A SOLLICITER AVANT DE FAIRE UNE DEMANDE AUPRES DU FSL

Avant de constituer une demande d'aide financière au titre du FSL, il convient de s'assurer que d'autres types d'aide ont été sollicités tels que :

➤ Les aides d'Action Logement :

- **L'avance LOCA-PASS** est une aide sous forme d'un prêt à 0 % accordée par Action Logement pour avancer le dépôt de garantie, somme généralement exigée au moment de la signature du bail. Cette aide est mis à disposition des salariés des entreprises du secteur privé non agricole, des jeunes de moins de 30 ans et des étudiants salariés <https://www.actionlogement.fr/l-avance-loca-pass>
- **La garantie VISALE** est une caution locative accordée par Action Logement. Elle garantit le paiement du loyer et de charges locatives au propriétaire en cas de défaillance de paiement <https://www.actionlogement.fr/la-garantie-visale>

➤ Les aides du FASTT :

- **FASTT Confiance bailleur** : le FASTT peut vous apporter des garanties totalement gratuites pour votre propriétaire et ce pendant 3 ans : une assurance qui couvre les loyers, une garantie dégradations immobilières, une assistance juridique étendue, une assurance « vacance locative » permettant d'indemniser 4 mois de loyer entre deux locataires. Le FASTT est réservé aux personnes en situation d'intérim <http://www.fastt.org>

➤ Les aides de la CAF de la Seine-Saint-Denis :

- **L'aide à l'installation des familles** : La Caf de la Seine-Saint-Denis soutient, sous conditions de ressources, les familles accédant à un logement adapté à la composition familiale, pour acquérir de l'équipement mobilier ou ménager de première nécessité <https://www.caf.fr/allocataires/caf-de-la-seine-saint-denis/offre-de-service-0/logement-et-cadre-de-vie/l-aide-a-l-installation-des-familles>
- **L'aide au renouvellement de l'équipement** : La Caf de la Seine-Saint-Denis soutient les familles, sous conditions de ressources, pour compléter ou renouveler leur équipement mobilier et/ou ménager de première nécessité indispensable au foyer <https://www.caf.fr/allocataires/caf-de-la-seine-saint-denis/offre-de-service-0/logement-et-cadre-de-vie/l-aide-au-renouvellement-de-l-equipement>

➤ Les aides des Fonds d'Action Sociale des caisses de retraite complémentaire :

Ces fonds peuvent répondre, selon les cas, à une situation d'impayé de loyer, de déménagement, d'achat de mobilier. Le tableau ci-dessous indique les numéros de chaque fond d'action sociale. Ce guide est non exhaustif et est susceptible d'évoluer.

	ACTION SOCIALE	BENEFICIAIRE	CONDITIONS	MODALITES	DELAIS TRAITEMENT
UNION RETRAITE: https://www.info-retraite.fr/portail-info/sites/PortailInformationnel/home/qui-sommes-nous/les-membres-de-lunion-retraite.html					
MALAKOFF HUMANIS	09 72 72 23 23 ou 39 96	Retraité	pas besoin d'avoir sollicité FSL au préalable	Humanis envoie un dossier à remplir uniquement par courrier postal	4 mois
		Actif	pas besoin d'avoir sollicité le FSL au préalable et pas nécessairement être hors critère FSL ou dans le délais de prescription		
AG2R LA MONDIALE	09 69 36 10 43	Retraité ou actif	critères au cas par cas (en fonction du temps de cotisation, et du reste à vivre entre autre)	donner ses coordonnées pour être recontacté entre 5 et 10 jours par le service action sociale	3 mois habituellement (plus long depuis la crise COVID)
AUDIENS	01 73 17 37 26	Retraité ou actif	avoir eu une réponse du FSL être dans le délais de prescription de 5 ans	Audiens envoie un dossier à remplir	6 mois minimum (3 commissions par an)
KLESIA	09 69 39 00 54	Retraité	avoir déjà effectué une demande au FSL et être dans les délais de prescription	Klesia envoie un dossier de demande sous 3 à 4 semaines il est à renvoyer par mail ou par la Poste	réponse sous 4 à 8 semaines
		Actif	dette locative depuis moins de 6 mois		
APICIL	04 26 23 84 53	Retraité ou actif ou demandeur d'emploi ou en arrêt maladie ou en invalidité	sans critères de ressources mais intervient généralement pour les personnes qui dépassent le barème du FSL n'exige pas qu'une demande FSL ait été faite au préalable	envoie un dossier à remplir et renvoyer avec les justificatifs de ressources et charges	délais fluctuant entre 0 et 3 mois
PROBTP	01 55 76 15 30	Retraité ou actif	complémentaires aux aides légales, dont le FSL	par mail ou courrier	2 à 3 mois
IRCANTEC	02 41 05 25 14	Fonctionnaire Retraité, + de 10 ans de cotisation	0 d'après site internet		
CNRACL	05 56 11 38 28 (prêt aux retraités) 05 56 11 36 68 et 05 56 11 33 33.	Fonctionnaire Retraité	platefonds ressources	demande dossier	https://www.cnracl.retraite.fr/sites/default/files/2020-01/FAS2020_Guide_BD.pdf